Q. 1 La page 10 de 33 semble indiquer qu'un plan de ressources humaines est requis dans la soumission. Affaires mondiales Canada pourrait-il clarifier s'il s'agit d'une demande de services consultatifs que le soumissionnaire retenu devra fournir après l'octroi du contrat, ou s'il s'agit d'une exigence interne que le soumissionnaire retenu détaille la façon dont il gère les ressources humaines à l'interne?

Comme décrit dans la partie Critères techniques obligatoires 4.1.1.2, explication générale, on recommande aux soumissionnaires de répondre à chaque critère d'évaluation obligatoire suffisamment en détail pour permettre à l'équipe d'évaluation d'effectuer une analyse et une évaluation complètes. Le soumissionnaire doit fournir un plan de ressources humaines comprenant les critères indiqués dans le critère d'évaluation obligatoire O2 de sorte à fournir suffisamment de détails pour permettre à l'équipe d'évaluation d'effectuer une analyse et une évaluation complètes dans le cadre du mérite technique.

Q. 2 Sur la page 12 de 33, Affaires mondiales Canada peut-il clarifier les exigences linguistiques concernant l'équipe de soumissionnaires (voir également la section 5.3). Tel que nous le comprenons, les personnes-ressources doivent parler anglais et les personnes qui animeront les ateliers devront être bilingues, est-ce correct?

C'est correct.

- Q. 3 Sur la page 23 de 33, il est indiqué au paragraphe 7.6.3.1 que le contrat ne doit pas dépasser 1,7 M\$ et au paragraphe 7.6.3.4 que la limite maximale pour l'année optionnelle est de 700 000 \$. Par conséquent, la valeur totale du contrat pour les trois ans est-elle de 2,4 M\$, ou de 1 M\$ pour les deux premières années et 700 000 \$ pour l'année optionnelle?
- 1,7 million avec la période optionnelle, hors taxes.
- Q. 4 Affaires mondiales Canada peut-il préciser l'intention de la demande? L'énoncé des travaux (page 25) suggère que les systèmes de gestion (p. ex. ISO) sont le principal facteur, mais les critères d'évaluation ne prévoient que 18 points sur 100 pour l'expérience ISO (ou Lean).

 L'intention est de garantir que tous les intervenants respectent le système de gestion certifié ISO. Il a été constaté que les employés ont besoin d'une formation et d'une aide à la gestion du changement pour aligner leurs activités professionnelles sur les politiques, processus et procédures connexes ainsi que sur les compétences essentielles techniques et de leadership.
 - Q. 5 Le niveau de détail actuellement décrit dans l'énoncé des travaux est très élevé, il est donc difficile pour un entrepreneur de fixer un prix ferme comme requis à l'annexe B. Y a-t-il plus d'information accessible sur l'énoncé des travaux, les livrables, ou la taille de l'équipe consultative souhaitée?

Affaires mondiales Canada est disposé à mettre à disposition des soumissionnaires des documents existants comme indiqué dans l'énoncé des travaux (ET), 5.0 Solution. Les livrables sont indiqués dans l'ET, 6.0 Livrables et échéancier. La taille de l'équipe dépendra de chaque soumissionnaire.

Q. 6 Les paragraphes 7.6.1 et 7.6.2 indiquent que l'entrepreneur sera rémunéré pour les heures effectuées, conformément aux tarifs journaliers globaux fermes indiqués à l'annexe B, Base de paiement. Cependant, l'annexe B demande un « prix ferme ». Affaires mondiales Canada peut-il expliquer comment les prix doivent être fixés? Nous supposons que l'intention est un arrangement en fonction des heures effectuées.

L'entrepreneur doit proposer des tarifs journaliers globaux fermes en fonction des ressources et du niveau d'effort, et faire de même pour la période optionnelle.

Q. 7 Compte tenu de la complexité de la réponse à la demande de soumissions et du niveau d'information requis, ainsi que de l'effort nécessaire pour produire une proposition de qualité, nous demandons que la date d'échéance de soumission soit reportée au 18 mai.

La date d'échéance est reportée au 23 mai à 12 h (HNE).